78

Seizième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 avril – 3 mai 2013)

Bangladesh

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le lundi 29 avril 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie la délégation du Bangladesh pour la présentation de son rapport national.

La France salue la ratification par le Bangladesh du Statut de Rome et souhaiterait lui adresser les recommandations suivantes :

- Instituer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine capitale ;

- Respecter l'ensemble des dispositions de la Convention sur le statut des réfugiés y compris le principe de non refoulement pour toute personne se présentant aux frontières bangladaise dont la vie serait menacée, et permettre l'accès libre et sans entrave des ONG aux Rohingyas dans le district de Cox's Bazaar ;

- Respecter les droits de la défense et la règle d'impartialité des juges des tribunaux nationaux notamment dans les "procès contre les crimes de guerre internationaux " ;

- Faire appliquer dans les usines les normes internationales du travail et garantir la sécurité des travailleurs ainsi que leur droit de former des syndicats ;

- Appliquer le programme de lutte contre les violences faites aux femmes et permettre aux victimes d'avoir accès aux soins médicaux et à une assistance juridique.

Je vous remercie./.